



LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE comprend :

- Le Comité International de la Croix-Rouge.
- La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
- Les 80 Sociétés nationales de Croix-Rouge, Croissant-Rouge, et Lion et Soleil Rouges, groupant plus de 125 millions de membres.

ORIGINE DE LA CROIX-ROUGE :

Sur le champ de bataille de SOLFERINO (juin 1859), un citoyen genevois Henry DUNANT, est bouleversé à la vue des milliers de blessés abandonnés sans soins.

Il propose la création de sociétés de secours — les futures sociétés de la Croix-Rouge — destinées à seconder les services médicaux des armées et préconise la conclusion d'une Convention internationale entre Etats, aux fins de protéger les blessés, les hôpitaux, le personnel sanitaire.

En 1863 :

Fondation d'un comité de cinq citoyens genevois — le futur comité International de la Croix-Rouge.

Première Conférence internationale posant les bases de la Croix-Rouge.

En 1864 :

Signature de la première Convention de Genève.

Le signe d'immunité — la croix rouge sur fond blanc — est créé.

Les CONVENTIONS DE GENEVE de 1949 :

ratifiées par presque tous les Etats du monde,

PROTEGENT : les soldats blessés ou malades (Convention I),

les médecins, les membres du personnel sanitaire, les aumôniers
(Convention I),

les blessés, malades, membres du personnel sanitaire, sur mer, les naufragés
(Convention II),

les prisonniers de guerre (Convention III),

les civils en territoire ennemi et en territoire occupé (Convention IV).

Le Comité International de la Croix-Rouge

Organe spécifiquement neutre, composé de citoyens suisses, siège à Genève.

SON ROLE :

- fondateur de la Croix-Rouge et promoteur des Conventions de Genève;
- gardien des principes universels de la Croix-Rouge;
- travaille à l'application des Conventions de Genève;
- intervient dans les conflits armés, entre les belligérants, en faveur des blessés, des malades, des prisonniers de guerre et des civils.

SON ACTION :

VISITES des lieux d'internement des prisonniers militaires ou civils;
REPARTITION et DISTRIBUTION de millions de colis aux prisonniers de guerre, aux civils, aux invalides de guerre;
REGROUPEMENT des familles dispersées par la guerre;
ETUDES dans le domaine du droit humanitaire international; etc., etc.

L'AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE :

centre mondial d'information, prévu par les Conventions de Genève :

45 MILLIONS DE FICHES

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

fondée le 5 mai 1919 - siège à Genève

Fédération universelle des 80 Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges.

ELLE A POUR BUT :

d'ENCOURAGER et FACILITER en tout temps l'action humanitaire de la Croix-Rouge;
de CONSTITUER entre les Sociétés nationales, l'organe permanent de liaison et d'études;
de COLLABORER avec les Sociétés nationales dans tous les domaines de leurs activités;
de REPRESENTER les Sociétés nationales sur le plan international - de DEFENDRE
l'intégrité de ses membres et protéger leurs intérêts.

UN EXEMPLE DE SON ACTION

Coordnatrice des actions de secours internationales, elle a lancé — DEPUIS 1950 —
61 appels internationaux en faveur de victimes d'inondations, de tremblement de terre, de
cyclones, etc. — ainsi que de réfugiés et de victimes de la guerre.

Valeur totale des secours fournis :

100 MILLIONS DE DOLLARS

LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

Fondée le 4 février 1864.

La plus ancienne Société nationale de Croix-Rouge dans le monde.

SON ROLE - SON ACTION :

Préparation aux activités statutaires du temps de guerre (ou de catastrophes) par :

- ses services de mobilisation;
- la formation de son personnel;
- ses services d'ambulances-automobiles (et son Motor-Corps);
- ses services de transfusion sanguine;
- ses services de secours d'urgence (postes de secours sur route, côtiers, etc.).

Contribution à l'amélioration de la santé publique — la préservation de la maladie — l'atténuation souffrances au traitement hospitalier des malades par :

- ses campagnes d'hygiène et d'éducation sanitaire;
- ses services de bibliothèques d'hôpitaux - welfare des hôpitaux;
- son enseignement : cours de secouriste - secouriste industriel - ambulancier - ambulancière familiale - secouriste-technicien - cours de soins au foyer;
- ses services d'assistance sociale;
- ses prêts de matériel à domicile.

La Croix-Rouge de la Jeunesse et

- son action de solidarité nationale et internationale;
- ses cours de juniors et de samaritains;
- sa correspondance interscolaire et ses échanges internationaux;
- ses camps de préparation et de perfectionnement de chefs;
- son Service National des Cadets.

L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE SUR LE PLAN INTERNATIONAL :

- participation aux actions de secours internationales;
- diffusion des Conventions humanitaires internationales;
- collaboration aux travaux du Comité International et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge;
- fonctionnement de Délégations Générales à l'étranger;
- toutes actions de rapprochement international.

La Croix-Rouge du Congo

Section de la Croix-Rouge de Belgique.

SES PRINCIPALES ACTIVITES :

La lutte contre la lèpre : léproserie - hôpital - maternité - consultations de nourrissons.

Assistance médicale générale.

Pédiatrie : centre - clinique - dispensaires - consultations de nourrissons et prénatales.

Services de transfusion sanguine.

Services de secours d'urgence : colonne mobile de secours, poste de secours mobile et ambulance, cours d'ambulanciers, de secouristes et de brancardiers.

Croix-Rouge de la Jeunesse : cours de juniors secouristes et de petits samaritains, formation de chefs, centre de vacances, etc.

Centre de prothèse et de réadaptation pour mutilés et estropiés.

Pour obtenir toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser :

- soit au Bureau du Pavillon de la Croix-Rouge Internationale, que vous venez de visiter;
- soit à la Direction Générale de la Croix-Rouge : 98, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles.